

Cellule Communication  
Laurence Morini  
Tel : 24.65.72 - 764866  
Fax : 24.65.70  
[Laurence.morini@gouv.nc](mailto:Laurence.morini@gouv.nc)

mardi 17 mai 2005

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 12 MAI 2005

**Le gouvernement, réuni le 12 mai 2005, a examiné, des projets de délibération et des projets d'arrêté.**

### **Soutien aux activités des détenus**

Pour financer l'organisation de deux ateliers de théâtre et d'écriture à destination des mineurs et jeunes majeurs incarcérés au centre pénitentiaire de Nouméa, le gouvernement a décidé d'accorder une subvention de 150.000 CFP à la Fédération des Œuvres Laïques de Nouvelle-Calédonie. Pour le gouvernement, il s'agit de proposer aux jeunes détenus des activités structurées pendant la période de vacances scolaires et de maintenir tout au long de l'année une continuité du travail socio-éducatif conduit au sein du centre pénitentiaire.

### **Subventions aux associations de réinsertion sociale**

Conscient de l'intérêt social que mènent les associations s'occupant d'hébergement et de réinsertion sociales pour les personnes les plus démunies, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des subventions pour un montant total de 33,6 millions CFP répartis comme suit :

- Association « L'accueil » ..... 6.500.000 CFP
  - dont pour le centre « Macadam Partage »..... 1.200.000 CFP
  - dont pour le centre « Case Départ »..... 1.200.000 CFP
- Association Entraide sociale Foyer Béthanie..... 6.500.000 CFP
- Association CDUH (collectif d'urgence humanitaire)..... 3.700.000 CFP
- Association gestionnaires Les Manguiers..... 5.000.000 CFP
- Association RAPSA (réinsertion sociale des anciens prisonniers dans une société accueillante)..... 4.800.000 CFP
- Association « Abri Partage »..... 4.500.000 CFP
- Association SOS logement..... 1.600.000 CFP
- Association St Vincent de Paul ..... 500.000 CFP
- Association Secours catholique ..... 500.000 CFP

## **Mise en place du Conseil Technique de l'Institut des Professions Sanitaires et Sociales « Valentine Buillon ».**

L'ex Centre de Formation des Professions de Santé « Valentine Buillon » a vécu. Par une délibération de décembre 2004 il a été remplacé par un nouvel établissement public et administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui s'appelle désormais « Institut de Formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie ». A noter que cet établissement fonctionne dans un cadre élargi de missions intégrant, outre la formation aux métiers de la santé, des formations dans le domaine social. Outre un conseil d'administration, son directeur est assisté d'un conseil technique, instance pédagogique dont la composition a été arrêtée jeudi dernier par le gouvernement. Sont ainsi désignés pour un an :

### Conseil technique des formations de santé

M. Eric BARBIE, directeur de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales, ou son représentant, président ;  
M. Jean-Alain COURSE, directeur des affaires sanitaires et sociales ;  
Mme Anne-Marie SIAKINUU, représentant la province Sud ;  
M. Frédéric KAOUA, représentant la province Nord ;  
Mme Yvonne HNADA, représentant la province des îles Loyauté ;  
Mme Michelle LESSARD, infirmière générale du C.R.T. Gaston Bourret ;  
Mme Thérèse WAMYTAN, infirmière scolaire ;  
Mme Nathalie DERENNES, cadre infirmier de la Clinique Magnin ;  
M. le docteur Jean-Luc LEHERICY du C.R.S Albert Bousquet ;  
Mme le docteur Marie-Claire TRAMONI, médecin inspecteur de la DASS ;  
Mme Dominique MOREAU, cadre enseignant en charge des étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> année ;  
M. Jean-Louis LASTRA, cadre enseignant en charge des étudiants infirmiers de 2<sup>ème</sup> année ;  
Mme Marie-Justine NEPORO, cadre enseignant en charge des étudiants infirmiers de 3<sup>ème</sup> année ;  
Mme Carole CRISAN, cadre enseignant en charge des élèves aide-soignants ;  
M. Mathieu VERONIQUE, étudiant infirmier de 1<sup>ère</sup> année ;  
M. Eddy AGNES, étudiant infirmier de 2<sup>ème</sup> année ;  
Melle Caroline MAGRY, étudiante infirmière de 3<sup>ème</sup> année ;  
Melle Myriam DELBECQ, élève aide-soignante ;

### Conseil technique des formations sociales:

- M. Eric BARBIE, directeur de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales, ou son représentant, président ;  
- M. Jean-Alain COURSE, directeur des affaires sanitaires et sociales ;  
- Mme Anne-Marie SIAKINUU, représentant la province Sud ;  
- M. Frédéric KAOUA, représentant la province Nord ;  
- Mme Yvonne HNADA, représentant la province des îles Loyauté ;  
- Mme Marianne LUEPACK, élève auxiliaire de vie sociale ;  
- M. Jean-Luc KPENOU, cadre enseignant en charge des élèves auxiliaires de vie sociale ;  
- M. Jean-François HAMON, directeur du centre spécialisé de jeunesse ;  
- Mme le docteur Marie-Claire TRAMONI, médecin inspecteur de la DASS ;  
- M. Jean-Pierre VAILLANT, directeur du Foyer Paul Reznick ;

### **Routes fermées pour le Rallye international**

Pour permettre le déroulement de la 2<sup>ème</sup> étape du "Rallye international de Nouvelle-Calédonie" organisé par l'*association sportive automobile de Nouvelle-Calédonie* (ASANC), la circulation sera interrompue provisoirement sur les routes domaniales dans les régions de la rivière des Pirogues (route dite "Calmine"), de Prony (route dite "Pénamax"), de la plaine des lacs (du pont "la Capture" au lieu dit "le déversoir"), le dimanche 22 mai 2005 aux horaires suivants :

- de 6h30 à 17h30 - Région de la rivière des Pirogues: depuis un point (zone de ravitaillement intermédiaire) nommé "pont des Japonais", par la route dite "Calmine".
- de 5h00 à 16h30 - Région de Prony (route dite "Pénamax") : depuis un point situé à 1,5km au sud du lieu dit " la Capture " en passant par l'ancien campement minier Pénamax, jusqu'au point situé à 2,5 km à l'est du col de Prony .
- de 5h15 à 15h00 - Région de la Plaine des Lacs : depuis le pont de "la Capture" et le lieu dit "le déversoir" par la route de la spéciale nommée "Plaine des Lacs".

Une signalisation temporaire indiquant l'interruption de la circulation sera mise en place par les organisateurs de la compétition mais ils pourront, entre les différentes épreuves spéciales, permettre le passage des véhicules des riverains de la région.